

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 263/PR-SGG

portant nomination du Premier co-Gérant
de la Société Dahoméenne Cinématographique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°90/PR/MIJS du 21 mai 1967, portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information,
de la Jeunesse et des Sports ;
VU le Décret N°551/PR-SGG du 26 décembre 1963, portant création
d'une société à responsabilité limitée dénommée Société
Dahoméenne Cinématographique (SO.DA.CI.) ;
VU les statuts de la Société Dahoméenne Cinématographique ;
VU le Décret N°165/PR-SGG du 26 mai 1967, portant nomination du
Premier co-Gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique ;
Sur la proposition du Ministre de l'Information, de la Jeunesse et
des Sports ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°165/PR-SGG du 26 mai 1967 susvisé, portant nomination du Premier co-Gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique.

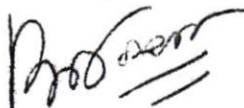
Article 2 - Mr Jean VIDEHOUEOU, Contrôleur des Finances, Directeur du Budget, est nommé Premier co-Gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique,

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

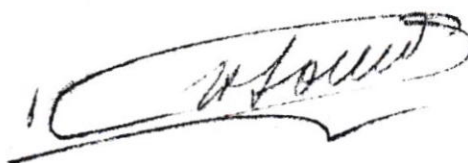
Fait à COTONOU, le 5 Août 1967

par le Président de la République,

le Ministre de l'Information, de la
Jeunesse et des Sports,



René DOSSA



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - MIJS 4 - SODACI 2 -
SGG 4 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - Trésor 6
Intéressé 1 - DGI-ADP-Radio 3 - DP 4 -
DGAJL 2 - Ministères 10 - JORD 1.